



Rimouski, le 17 mars 2005

Madame Élane Bolduc
Transports Canada
Programmes – Région du Québec
Gare maritime Champlain
901 Cap Diamant, 4ème étage
Québec (Québec)
G1K 4K1

Objet : DEMANDE DE RENVOI À UNE COMMISSION D'EXAMEN.

Consultation publique sur la portée environnementale du projet de terminal méthanier au port de Gros-Cacouna (numéro de référence : 04-03-7440)

Madame,

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) a pris connaissance du document intitulé *Projet Énergie Cacouna - Document de détermination de la portée de l'évaluation environnementale*. En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ce projet est assujéti au processus fédéral d'évaluation environnementale pour lequel Transports Canada et Pêches et Océans Canada mèneront une étude approfondie.

Après avoir procédé à une analyse de la documentation fournie par le gouvernement ou le promoteur, Énergie Cacouna, et après avoir assisté à maintes activités d'information généralement tenues par ce dernier (séances de pré-consultation, journées portes ouvertes, etc.), le CRE BSL estime que seule une commission d'examen sera en mesure de satisfaire l'ensemble des préoccupations soulevées par le projet en permettant la réalisation d'une évaluation complète et indépendante du projet.

En l'occurrence, il a été déterminé qu'un renvoi à une commission d'examen constituait le niveau d'évaluation environnementale le plus approprié pour le projet Rabaska qui envisage la construction d'un projet analogue à Lévis et à Beaumont. Le CRE BSL demande, sur la base des motifs exposés ci-après, que le même traitement de rigueur et d'impartialité soit accordé au projet d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna.

Présentation de l'organisme et de son intérêt pour le projet

Le CRE BSL est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 et qui est supporté financièrement par une subvention statutaire accordée par le ministre de l'Environnement du Québec. Sa mission essentielle consiste à favoriser la concertation régionale en matière de protection environnementale et de promotion du développement durable. Les principaux dossiers du CRE BSL touchent, en ordre de priorité, les thèmes de la forêt, de l'agriculture, du Saint-Laurent ainsi que ceux de la gestion de l'eau, des matières résiduelles et de l'énergie. Le CRE BSL a demandé puis participé activement à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tenue en 1981 sur le premier projet de terminal méthanier à Gros-Cacouna. Conformément au mandat qui lui a été confié, et en adéquation avec les priorités qui caractérisent ses interventions régionales, l'intérêt que le CRE BSL porte au projet est justifié à plus d'un égard.

Le développement de la filière énergétique du gaz naturel

Énergie Cacouna, regroupant TransCanada Pipelines et Pétro-Canada, propose de construire un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL). Le terminal méthanier comprendra un quai qui s'avancera de 350 mètres dans le fleuve depuis la rive. Les plans prévoient également la construction de deux réservoirs de stockage pour une capacité totale d'environ 320 000 mètres cubes de GNL (équivalant 6,8 milliards de pieds cubes de gaz naturel) ainsi que des installations pour transformer le GNL à l'état gazeux permettant d'expédier annuellement 500 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour.

En outre, dans le document intitulé *Description du projet. Projet Énergie Cacouna. Septembre 2004.*, le promoteur mentionne le développement de projets connexes tels la construction d'une centrale de cogénération et d'un nouveau gazoduc vers Québec.

Actuellement, la province dispose d'une seule source d'approvisionnement : le gazoduc qui achemine le gaz de l'ouest canadien. Conséquemment, plusieurs promoteurs souhaitent diversifier ces approvisionnements et c'est dans ce contexte que sont apparus, au cours des derniers mois, deux projets d'implantation de terminaux méthaniers : les projets Rabaska et Énergie Cacouna.

Pour assurer une prise de décision éclairée, le projet Énergie Cacouna doit être examiné dans une perspective élargie qui tiendra compte de tous ces éléments qui oeuvrent à l'évidence en faveur d'une croissance de la filière gaz au Québec. Le gaz naturel est une forme d'énergie non renouvelable et non propre, pour lequel se profile un avenir sujet à des fluctuations (hausse des prix, baisse de la disponibilité). Sa combustion génère à la fois des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES).

...3

Le bilan des émissions de GES lié à l'utilisation des nouveaux volumes de gaz naturel qui arriveront sur le marché doit être mis en contexte avec le respect des engagements de Kyoto. Par ailleurs, le développement de toute filière énergétique devrait être soumis à un exercice de caractérisation et de planification globale afin d'adopter un cadre d'analyse intégrant les aspects sociaux, économiques et biophysiques.

À l'heure actuelle, nous ne disposons pas de politique claire sur l'exportation d'énergie et surtout, le gouvernement tarde à mettre en place un processus de caractérisation des filières de production d'énergie. Cette lacune contribue à l'émergence de projets aléatoires qui se succèdent les uns après les autres et à la prise de décisions ponctuelles sans planification d'ensemble des ressources énergétiques. L'évaluation des enjeux du développement et du transport des hydrocarbures doit faire l'objet au minimum d'une évaluation environnementale stratégique avec le concours des communautés touchées.

Cette ouverture à un développement significatif de la filière du gaz naturel approvisionnant éventuellement d'autres marchés hors Québec, et dont il découlerait dans la construction de nouvelles installations et d'équipements complémentaires (centrales, gazoduc, réseau d'alimentation), constituent des éléments essentiels à considérer pour évaluer la justification du projet et son inscription dans un cadre plus global de choix énergétique durable. Une commission d'examen représente le niveau d'évaluation environnemental le plus indiqué pour aborder ces questions globales et déterminantes pour l'avenir des Québécois.

Un projet situé au cœur d'une mosaïque d'espaces témoignant d'une richesse exceptionnelle et d'une biodiversité fragile

Les principales préoccupations environnementales spécifiques au projet sont les suivantes : la conservation des espaces naturels, de la biodiversité et des habitats littoraux, fluviaux et terrestres; la préservation des eaux de surfaces et souterraines; la prise en compte du paysage, de la qualité de l'air et du dérangement par le bruit sur le site et aux alentours.

En raison de la richesse mais aussi de la fragilité de la biodiversité environnante, Gros-Cacouna est situé à la croisée de plusieurs aires qui bénéficient de mesures de protection ou de reconnaissance de leur valeur au plan environnemental. Dans un périmètre d'environ 10 kilomètres, nous relevons : les réserves nationales de faune (RNF) des îles de l'estuaire et de la baie de L'Isle-Verte (inscrite sur la liste de la *Convention de Ramsar*); le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, classé *Zone importante pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord (ZICO)* et ce, au rang d'« importance mondiale »; le projet de *zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent* qui a pour objectif d'assurer la protection des mammifères marins ; et enfin, le parc marin du Saguenay –Saint-laurent, premier parc au Québec visant à protéger exclusivement le milieu marin.

...4

Cette mosaïque d'espaces autour du site témoigne avec éloquence du caractère exceptionnel et vulnérable des écosystèmes avoisinants et surtout des habitats fauniques. En effet, le secteur est fréquenté par une abondante faune aviaire de barboteurs, de nicheurs et de migrateurs ainsi que par plusieurs espèces de mammifères marins. Certaines espèces sont en déclin ou elles bénéficient d'un statut d'espèces en péril bien qu'elles utilisent le site immédiat ou autour des infrastructures projetées. Nous citons par exemple le béluga du Saint-Laurent, le rorqual commun, le petit rorqual, le marsouin commun, le phoque commun, le râle jaune, le guillemot à miroir ou le faucon pèlerin (observation récente).

Cette conjugaison de facteurs mérite de poser un examen élargi, rigoureux et impartial sur une situation complexe où les avis des divers experts du milieu devront être considérés à leur juste mesure lors d'une commission d'examen.

Le milieu humain : la sécurité des populations et la préservation de ressources patrimoniales, récréotouristiques et traditionnelles.

La région immédiate est réputée pour sa grande valeur patrimoniale, récréotouristique et traditionnelle. Cacouna, une municipalité de vocation balnéaire, fait partie du réseau de l'*Association des plus beaux villages du Québec*. Elle comprend de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial avec vue panoramique sur le fleuve et son rivage. Le circuit de sentiers reliant le site ornithologique du marais et la RNF de la baie de L'Isle-Verte constitue un autre attrait touristique majeur de la région. Par ailleurs, le secteur est adjacent à la réserve de Cacouna où est localisé le bureau administratif de la Première Nation malécite de Viger.

Le potentiel de ces ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et traditionnelles en œuvre dans le milieu doit être analysé en faisant appel aux acteurs et des communautés touchées, dans le cadre d'une évaluation complète par une commission d'examen.

La sécurité des populations représente un autre élément critique qui conditionne la demande de renvoi à une commission d'examen.

Depuis un peu plus d'un an, une quarantaine de projets semblables ont été proposés en Amérique du Nord. Plusieurs d'entre eux ont été rejetés par les populations locales, notamment dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Le principal motif invoqué concerne la localisation des installations, à savoir les appréhensions face au risque d'accidents industriels majeurs. En effet, pour des raisons de sécurité, ces installations doivent idéalement être érigées loin des populations. À cet effet, on note que des projets américains récemment autorisés seront réalisés sur des plates-formes en mer, à des kilomètres de toute population.

...5

Une expertise pointue doit être déployée pour garantir la sécurité des communautés locales. Cependant, il n'existe pas de terminal méthanier en fonction au Canada et il pourrait être difficile d'accéder à une expertise ou à une contre-expertise solide en matière de sécurité pour ce type d'installations, et ce, à plus forte raison dans des conditions de navigation hivernale. Pour ces raisons également, nous sommes d'avis que seul un processus d'évaluation environnementale complet réalisé par une commission d'examen pourra permettre de porter un jugement éclairé, crédible et respectueux de toutes les parties interpellées par les questions de sécurité publique.

Considérant l'importance et la complexité de tous les enjeux associés au projet d'établissement d'un port méthanier par Énergie Cacouna, le CRE BSL espère que le gouvernement sera en mesure d'accorder une suite favorable à sa demande de renvoi à une commission d'examen.

Dans l'attente d'une décision, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la présidente, Josée Martineau,

Luce Balthazar,
directrice générale